



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

16 MAI 2024

Service des ressources humaines
Sous-direction de la stratégie, de l'attractivité
et de l'accompagnement des évolutions professionnelles
Bureau de l'attractivité, du recrutement et de la fidélisation

Paris, le

NOTE D'INFORMATION

à l'attention des destinataires *in fine*

Objet : Note d'information sur l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'Etat au ministère de la justice au titre de l'année 2024

Un examen professionnel pour l'avancement au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'Etat au ministère de la justice est organisé au titre de l'année 2024 dans les conditions prévues par l'arrêté du 1^{er} septembre 2021 fixant les modalités d'organisation et l'épreuve de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'assistant principal de service social des administrations de l'Etat.

I- Critères d'avancement

Conformément aux dispositions de l'article 11 du décret n° 2017-1050 du 17 mai 2017 portant dispositions statutaires communes aux corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat à caractère socio-éducatif : « *Peuvent être promus au second grade [...], les fonctionnaires justifiant, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, avoir accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et compter au moins un an d'ancienneté dans le 3^e échelon de la classe normale du premier grade* ». Il convient également, d'avoir dans leurs fonctions antérieures, la possession des titres ou diplômes requis pour se présenter aux concours de recrutement des assistants de service social des administrations de l'Etat.

II- Modalités de l'épreuve

L'examen professionnel comprend une épreuve orale d'admission consistant en un entretien avec un jury d'une durée totale de 30 minutes visant à apprécier les connaissances du candidat en matière de politiques sociales mises en œuvre dans le cadre de la fonction publique, les acquis de l'expérience professionnelle du candidat sur la base du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) ainsi que les motivations, les aptitudes et les capacités méthodologiques d'intervention du candidat en service social au plan individuel et collectif.

Le point de départ de l'entretien consiste en un exposé du candidat sur son expérience professionnelle d'une durée de 10 minutes au plus et pour conduire l'entretien, le jury dispose du dossier RAEP constitué par le candidat selon le modèle établi par l'administration.

Le candidat peut également être interrogé sur des questions relatives à son environnement professionnel. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

III- Inscriptions

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au **3 juin 2024**.

La date de clôture des inscriptions est fixée au **3 juillet 2024**.

Les candidats pourront s'inscrire par le biais de deux supports :

- **Lajusticerecrite.fr** :
<https://lajusticerecrite.fr/actualites/examen-professionnel-dacces-au-grade-dassistant-principal-de-service-social>
- **L'intranet du Secrétariat général** :
<http://intranet.justice.gouv.fr/site/ressources-humaines/recrutement-5897/concours-et-examens-professionnels-de-categorie-a-17826/avis-douverture-132712.html>

Deux modalités d'inscription sont possibles :

- **Inscription par voie télématique (recommandée)** :

Les pré-inscriptions seront enregistrées sur le portail intranet du secrétariat général du ministère de la justice ou sur le site internet lajusticerecrite.fr, **du lundi 3 juin 2024 à partir de 10h00 jusqu'au mercredi 3 juillet 2024 à 17h00**, heures de Paris, délais de rigueur. Il est recommandé aux candidats de veiller à bien compléter la totalité du formulaire et de cliquer sur « valider » à la fin de la pré-inscription. Sans cette validation, la pré-inscription sera annulée.

A l'issue, les candidats recevront un accusé réception de leur pré-inscription, généré automatiquement et auquel ils ne devront pas répondre.

En complément de cette pré-inscription télématique, chaque candidat devra retourner, par voie électronique, une fiche d'inscription, dûment complétée et disponible sur le portail intranet ou le site internet lajusticerecrite.fr **jusqu'au mercredi 3 juillet 2024**. La fiche devra être envoyée à l'adresse structurelle suivante avec en objet l'examen visé :

concours-sg-a@justice.gouv.fr

Les candidats recevront un accusé réception par mail au plus tard une quinzaine de jours après envoi.

- **Inscription par voie postale :**

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie électronique, les candidats ont la possibilité d'obtenir un dossier imprimé d'inscription sur demande écrite à l'adresse suivante :

Ministère de la justice
SRH-SG / SDSTRAT / ATTRAC
Examen professionnel d'assistant principal de service social
13 place Vendôme
75042 PARIS CEDEX 01

Ce dossier devra être dûment complété et retourné par voie postale également à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le mercredi 3 juillet 2024**, heure de Paris, le cachet de la poste faisant foi. Il en va de la responsabilité du candidat de faire une demande de dossier le plus en amont possible afin de le recevoir et de le retourner dans les délais impartis.

Toute fiche incomplète, mal renseignée ou transmise hors délai sera rejetée.

IV- Dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

Les candidats déclarés admis à concourir devront transmettre, **en deux exemplaires, au plus tard le lundi 7 octobre 2024**, par voie postale, un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle (RAEP) à l'adresse suivante :

Ministère de la justice
SRH-SG / SDSTRAT / ATTRAC
Examen professionnel d'assistant principal de service social
13 place Vendôme
75042 PARIS CEDEX 01

Un exemplaire par voie électronique en un seul fichier PDF devra être également transmis **avant le lundi 7 octobre 2024** à l'adresse suivante :

concours-sg-a@justice.gouv.fr

Tout envoi de dossier RAEP est définitif et aucune demande de modification ne sera prise en compte ultérieurement.

Les candidats n'ayant pas envoyé leur dossier RAEP selon les modalités indiquées ci-dessus et dans les délais impartis ne pourront pas être auditionnés.

V- Oraux

Les entretiens oraux des candidats se dérouleront à Paris entre le **lundi 2 et le mercredi 4 décembre 2024**.

Le modèle de RAEP est disponible dans les liens précisés ci-dessus à la rubrique « Inscriptions ».

Dès réception de cette note, je vous saurais gré de bien vouloir en assurer la diffusion auprès des assistants sociaux placés sous votre autorité et relevant de vos périmètres d'attribution, en position de détachement auprès d'autres administrations et dépendant de votre direction, ainsi qu'aux assistants sociaux qui, en application des articles 31 et 32 du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011, ont fait le choix d'être rattachés en gestion au ministère de la justice.

La cheffe du bureau de l'attractivité,
du recrutement et de la fidélisation



Stéphanie CHASSAT

Liste des destinataires

Monsieur l'inspecteur général, chef de l'inspection générale de la justice

Madame le directeur des affaires criminelles et des grâces

Monsieur le directeur des affaires civiles et du sceau

Madame la sous-directrice des ressources humaines des greffes de la direction des services judiciaires

Monsieur le sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales de la direction de l'administration pénitentiaire

Monsieur la sous-directrice des ressources humaines et des relations sociales de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'écoles de service public (ENM, ENG, ENAP, ENPJJ)

Madame la cheffe du service des ressources humaines et budgétaires de la Grande chancellerie de la Légion d'honneur

Mesdames et Messieurs les chefs de service

Mesdames et Messieurs les chefs de département

Mesdames et Messieurs les chefs de bureau